



Les données naturalistes:

Le point de vue d'une APNE

Colette HUOT-DAUBREMONT, Directrice du CORIF

Le CORIF

- Association de Protection de la Nature, créé en 1966, affiliée à FNE.
- Buts de l'association: Etude et protection des milieux naturels franciliens.
- Moyens d'action: inventaires naturalistes, préconisations de gestion, dossiers de protection et de classement (Natura 2000, RNR, APPB,...), actions en justice, éducation à l'environnement...

⇒ Base de données essentiellement ornithologique depuis 1966 (plus de 60 000 inventaires et 370 000 données enregistrées).

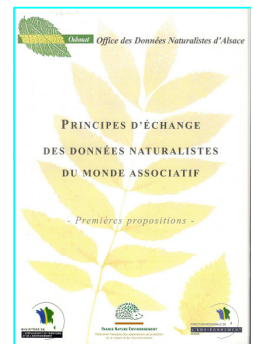
Quelques aspects juridiques

- Les bases de données sont protégées par le code de la propriété intellectuelle (article L.112-3).
- La convention d'Aarhus (1998) et les directives associées (n°2003/4/CE, 2003/98/CE, 2007/2/CE) : communication des informations environnementales par l'autorité publique.

⇒ Les associations non investies d'une mission de service public ne sont pas tenues de fournir leurs données.

Les principes d'échange des données naturalistes des APNE

- Décembre 2001: le « livre blanc d'Odonat »
- Trois types de données:
 - ✓ Primaires (données brutes).
 - ✓ Secondaires (données primaires synthétisées).
 - ✓ Tertiaires (données interprétées selon une problématique précise).
- Deux principes:
 - ✓ Libre utilisation des données brutes en interne.
 - ✓ Diffusion en externe de données secondaires ou tertiaires avec une convention et une rétribution.



- Les données brutes « adhérents »
 - ✓ Elles ne sont pas diffusées à l'extérieur.
- Les données brutes « suivis nationaux »
 - ✓ Elles sont versées aux organismes coordinateurs (MNHN, LPO...).
- Les données brutes « études »
 - ✓ Elles sont versées au commanditaire s'il en fait la demande et si le financement couvrait 100% du travail.

- Les données brutes « adhérents » + « études » + « suivis nationaux »:
 - ✓ Pas de diffusion à l'extérieur des données brutes.
 - ✓ Echange de données possible entre associations avec une convention.
 - ✓ Réalisation de synthèses annuelles publiées dans la revue *Le Passer*.
 - ✓ Réalisation de dossiers de protection.
 - ✓ Réalisation de synthèses pour l'extérieur selon la demande et avec un financement du temps de rédaction.

Les raisons de cette politique

- Maîtriser l'utilisation qui va être faite de la contribution de l'association à la connaissance de la nature.
- Eviter la récupération des données brutes de l'association dans des buts étrangers aux statuts, notamment lucratifs.
- Assurer une protection des espèces sensibles en ne diffusant pas librement les sites concernés au grand public.

La mise en place de Faune-Ile-de-France

- Partenariat LPO-CORIF.
- Base de données naturalistes avec une saisie en ligne (Visionature), mise en place courant 2010.
- Des sites similaires développés par la LPO existent dans d'autres régions.
- Libre utilisation des données en interne.
- Utilisation des données en externe avec accord des deux structures.
- Code de déontologie et de gestion en cours de rédaction (espèces à publication limitée, données brutes et synthèses cartographiques en lignes).



- L'administration des données naturalistes par les associations a un coût.
- Il est plus facile de demander la diffusion de synthèses que de données brutes.
- Une donnée brute seule doit être validée.
- Attention aux données concernant les espèces sensibles!